



1/2 FINALE DE COMITE n° 1 Seniors - Honneur / 2

JEUDI 1er DECEMBRE 2011

13h00 à ORTHEZ

2 sections de 14 et 13 tables 1/2 2 donnes par table
Transfert de lignes « classique »

1^{ère} SEANCE : 13 h.00 à 16 h.30

26 donnes – 13 positions de 2 donnes

2^{ème} SEANCE : 17 h.00 à 20 h.30

26 donnes – 13 positions de 2 donnes

Finale du Comité à **Orthez le Mardi 6 Mars 2012**

La liste des qualifiés pour cette Finale sera consultable sur le site internet du Comité (www.adour-bridge.com) vers le 10 Février 2012.

Classification: EPREUVE DE CATEGORIE 4 (document joint)

SYSTÈMES et CONVENTIONS AUTORISÉS (art 145.3 du RNC) :

- * L'utilisation des systèmes classés **SHA** n'est pas autorisée.
- * L'utilisation des conventions classées **CI** n'est pas autorisée.
- * L'utilisation d'une ouverture de **2♣** à **3♠** qui ne garantit pas **12H**, doit spécifier une couleur de **4 cartes au moins** (à l'exception de **2♣** ou **2♦** multi).

Lors du déroulement d'une compétition par paires classée en catégorie 4, l'utilisation d'une ou plusieurs conventions non classées C.I. mais par trop inusuelles ne permettant pas la mise au point d'une défense dans un laps de temps suffisamment court est interdite. En cas de doute et à défaut d'avis écrit de la CNS, le directeur de la compétition ou l'arbitre sont habilités à autoriser ou interdire ce type de conventions inusuelles.

Commission d'appel : Président : Jacques CHOQUARD

Les décisions de la Commission d'appel in situ pourront faire l'objet d'un recours auprès de la CRLA. L'appelant doit exercer son droit par le truchement de l'arbitre.

Droits d'inscription : 30€ par paire: chèque à l'ordre du Comité de l'Adour

Arbitre: Roberte CARRETEY

